

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforts-Covid974 : l'ARS ouvre une plateforme pour les professionnels de santé volontaires

Saint-Denis, le 10 avril 2020

Pour prévenir les tensions en ressources humaines que pourrait occasionner la gestion de l'épidémie de Covid-19 dans les établissements de santé et médico-sociaux, l'ARS La Réunion a mis en ligne une plateforme d'appel à volontaires : Renforts-Covid974. Le dispositif est déployé depuis cette semaine et concerne les professionnels de santé en activité ou retraités qui souhaitent venir renforcer les équipes.

Les métiers et compétences recherchés

Les professionnels de santé en activité ou retraités peuvent être mobilisés pour venir en renfort du système de santé :

- médecins,
- médecins anesthésistes-réanimateurs,
- infirmiers,
- infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE)
- aides-soignants,
- agents de service hospitalier (ASH)
- tout autre professionnel travaillant ou ayant travaillé dans le système de santé, y compris s'il est déjà inscrit à la réserve sanitaire.

Une mise en relation entre ceux qui veulent aider et ceux qui ont besoin de renfort

L'ARS recueille les besoins de renfort des établissements et services de santé et médico-sociaux.

Via ce dispositif, l'ARS met en relation des professionnels volontaires avec les établissements et services demandeurs.

Pour les professionnels volontaires, la candidature se fait en ligne en quelques clics :

1/ Rendez-vous sur la plateforme « Renforts-Covid974 » :

<https://arslareunion-covid19.re>



2/ Enregistrement de sa candidature (identité, qualifications, zone privilégiée d'intervention, disponibilités). L'inscription est finalisée en validant sur la plateforme le code reçu par SMS.

3/ Réception d'une notification de prise en compte de la candidature.

Les données personnelles recueillies à cette occasion seront utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19, et feront l'objet d'une destruction à son issue.

Le cadre d'engagement

Selon la situation, la mobilisation du professionnel de santé sera couverte par :

- une convention de mise à disposition entre employeurs,
- ou un contrat de recrutement à durée déterminée,
- ou une réquisition contre indemnisation,
- ou un recours au dispositif de la réserve sanitaire.

Ces modalités seront à discuter avec l'ARS.

Pour toute question, un courriel peut être adressé à l'ARS La Réunion :

ars-reunion-covid-ps-renforts@ars.sante.fr

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS La Réunion



Comment se protéger et protéger les autres du coronavirus ?

Des gestes au quotidien, qui sauvent des vies

Face au Coronavirus, des gestes simples et efficaces doivent être pratiqués systématiquement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Éviter les rassemblements et limiter au maximum sa vie sociale

Vous sauvez des vies en restant chez vous !

Il vous est demandé de rester chez vous pour ralentir la progression du virus dans l'île, pour éviter que les personnes les plus vulnérables soient touchées et pour que nos établissements de santé ne soient pas surchargés.

Respectez le confinement et les règles de distanciation sociale pour :

- Vous protéger et protéger les autres
- Casser les chaînes de transmission
- Réduire l'impact du nombre de malades en ville et à l'hôpital.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation, uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour des actes urgents ou non-reportables
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières

Si vous devez vous déplacer, veillez à limiter au maximum les contacts avec d'autres personnes.